



SOCIAL. Grévistes remplacés par des intérimaires à l'école

« Atteinte » au droit de grève pour la FSU

LA VEILLE de la troisième journée de mobilisation contre la réforme des retraites, la Ville de Saint-Lô avait annoncé que, « s'agissant des temps périscolaires, tous les services (garderie, restauration, étude surveillée, aide aux devoirs) fonctionneraient normalement dans l'ensemble des écoles » le 7 février alors qu'un certain nombre d'agents étaient, selon la FSU, « grévistes sur tout ou partie de la journée ».

« Scandaleux »

« La municipalité a fait le choix scandaleux de remplacer les agents grévistes par des agents non-grévistes d'autres écoles ou, pire, en faisant appel à des intérimaires », révèle le syndicat d'enseignants. « Le service minimum d'accueil dans les écoles permet un accueil des enfants en remplacement des apprentissages, mais là, les ambitions en sont bien différentes. Lorsque des agents territoriaux grévistes sont remplacés par d'autres agents, non-grévistes, ils le font sur les mêmes missions. » La FSU s'élève contre cette méthode : « Ce positionnement est une décision politique qui constitue une atteinte morale au droit de grève et un manque de respect de l'engagement citoyen des agents territoriaux. » Elle demande à la municipalité « de cesser ces pratiques antidémocratiques et de verser à ses agents une compensation pour cette journée de grève confisquée ».

La maire Emmanuelle Lejeune n'a pas répondu à notre sollicitation pour une réaction.



Martine Quesnel et Jérôme Dutron, co-secrétaires départementaux de la FSU.